



Centre Nautique Baie de Saint-Vaast

FICHE D'INSCRIPTION 2017

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

☎ Domicile :

☎ Portable :

Email :

Conditions générales :

La fiche d'inscription doit être remplie et remise obligatoirement dès la première navigation. **Il faut posséder une licence fédérale en cours de validité et être à jour de sa cotisation.**

Le C.N.B.S.V. décline toute responsabilité en cas de bris, perte ou vol de matériel personnel (bijoux, montres, lunettes, lentilles, appareils photo, jeux électroniques, téléphones portables)

Une inscription à la voile au forfait permet de compléter les stages d'été de la 1ère semaine de juillet et de la dernière semaine d'août gratuitement (à 10 € la séance pour les adhérents à la séance). Toutes les semaines supplémentaires seront facturées au prix réel du stage.

Support choisi (cocher) :

Optimist Planche à voile Funboat Catamaran Dériveur Char à Voile

Formule choisie (cocher) :

Forfait « Performance » : (sportif)

400 € pour l'année comprenant l'accès à toutes les activités proposées au club (séances de voile et de char à voile) + le prêt du matériel utilisé lors des régates

+ Adhésion annuelle 13 € + licence club à 28 € (-18 ans) ou à 55 € (Adulte)

Forfait « Sensation » : (loisir)

300 € pour l'année comprenant l'accès à toutes les activités proposées au club (séances de voile et de char à voile)

+ Adhésion annuelle 13 € + licence club à 28 € (-18 ans) ou à 55 € (Adulte)

A la séance :

10 € par séance de voile ou de char à voile et longe Baie

+ Adhésion annuelle 13 € + licence club à 28 € (-18 ans) ou à 55 € (Adulte)

Forfait « Longe Baie »

73€ pour l'année (120€ pour un couple) tous les dimanches, toute l'année avec encadrement (adhésion comprise)

Autorisation parentale

Je soussigné(e) M. ou Mme

Déclare :

- avoir pris connaissance des statuts et règlement intérieur
- autoriser le stagiaire précité à participer aux activités du C.N.B.S.V. et en cas d'urgence, à le conduire dans un établissement hospitalier où toute intervention médicale ou chirurgicale pourra être pratiquée en cas de nécessité et à en assurer le règlement
- Les pratiquants majeurs et les représentants légaux pour leurs enfants mineurs attestent de l'aptitude du pratiquant à s'immerger et à nager au moins 25m pour les moins de seize ans, et à plonger et à nager au moins 50m à partir de seize ans.
- signaler impérativement toute prescription médicale particulière
- l'autoriser à rentrer par ses propres moyens.
- ne pas l'autoriser à rentrer par ses propres moyens (entourer la proposition retenue).
- autoriser les responsables du C.N.B.S.V. à utiliser librement les photographies prises lors du stage, pour la promotion des activités nautiques.
- attester avoir reçu une information précisant le montant des garanties d'assurance associées à la licence FFV ou au Passeport Voile et avoir été informé des possibilités de souscription de garanties complémentaires pour des capitaux invalidité et décès plus élevés.

Penser à apporter : tenue de rechange - chaussures fermées - coupe vent - serviette de bain

Préciser ci-dessous les difficultés de santé et recommandations utiles :

Fait à Le

Signature :

